
Cabinet Nouvel Horizon

GUIDE PRATIQUE PREMIUM

Quel diplôme pour ouvrir un institut de beauté

Cadre légal complet : CAP, BP, BTS, VAE. Propriétaire diplômé ou non, salarié responsable, tout sur les qualifications obligatoires.



Édition 2026 · Document propriétaire

SOMMAIRE

Table des matières

I. L'esthétique, métier réglementé

II. Les diplômes du secteur

III. Le budget en détail

IV. La méthode pas à pas

V. Les erreurs à éviter

VI. Formalités et réglementation

VII. Notre accompagnement

*Cabinet Nouvel Horizon — Cabinet d'accompagnement pour la création d'entreprises beauté, bien-être et sport.
+100 projets accompagnés. Premier rendez-vous offert.*

INTRODUCTION

L'esthétique, métier réglementé

L'esthétique est l'une des activités les plus réglementées du secteur beauté en France. La loi du 5 juillet 1996 impose une qualification professionnelle pour exercer certaines activités, dont l'esthétique. Cette qualification protège les consommateurs (sécurité, hygiène) mais structure fortement le marché.

Beaucoup de porteurs de projet pensent qu'il faut être titulaire d'un diplôme pour ouvrir un institut. C'est partiellement vrai mais pas obligatoirement personnel : l'exigence porte sur l'établissement, pas forcément sur le dirigeant.

Ce guide vous explique précisément qui doit avoir quel diplôme, dans quel cas, et comment ouvrir si vous n'êtes pas vous-même diplômée.

À RETENIR

Le bon état d'esprit

Un projet entrepreneurial réussi tient à la rigueur de sa préparation, à la qualité du business plan, et à la solidité du pilotage opérationnel. Ce guide vous donne les clés. L'accompagnement d'un cabinet expert sécurise le parcours.

CONCEPT

Les diplômes du secteur

Le choix du concept détermine 80% de la rentabilité future.

CAP Esthétique-Cosmétique-Parfumerie

Diplôme de base obligatoire pour pratiquer les soins. 2 ans en formation initiale, 1 an en accéléré adulte. Permet l'exercice professionnel.

Brevet Professionnel (BP) Esthétique

Niveau supérieur (Bac), 2 ans après CAP. Apporte compétences gestion + maîtrise technique. Reconnu pour direction d'institut.

BTS Métiers de l'Esthétique

Bac+2. Approche commerciale, management, expertise technique avancée. Idéal pour postes d'encadrement et création.

Bachelor / Licence Esthétique

Formations privées Bac+3, axées marketing, management, internationalisation. Non strictement nécessaires mais valorisantes.

Formations spécialisées privées

Onglerie, prothésie onguilaire, extensions cils, microblading, etc. Indispensables pour ces techniques mais hors cadre légal général.

BUDGET

Le budget en détail

Voici la décomposition typique du budget d'ouverture.

Chaque poste doit être calibré avec précision. Sous-estimer un poste de 20% à la conception revient à le sur-payer de 50% à l'exécution.

La règle d'or : toujours prévoir 15 à 20% de marge de sécurité sur le budget global. C'est ce qui distingue les projets pérennes des projets qui s'enlisent à mi-parcours.

Voie	Durée	Coût indicatif
CAP en lycée pro (initial)	2 ans	Gratuit
CAP en alternance	2 ans	Gratuit (rémunéré)
CAP en formation adulte accélérée	9-12 mois	5 000-9 000 €
CAP par VAE	8-12 mois	1 500-4 000 €
BP après CAP	2 ans	0-12 000 €
BTS Esthétique	2 ans	0-15 000 €

MÉTHODE

La méthode pas à pas

5 phases séquencées, de l'idée à l'ouverture.

Cas 1 — Vous avez un CAP Esthétique. Vous pouvez ouvrir et exercer vous-même. Le BP est recommandé pour la dimension gestion mais pas obligatoire.

Cas 2 — Vous avez 3+ ans d'expérience pratique. La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet d'obtenir le CAP en 8-12 mois sans repasser la formation complète.

Cas 3 — Vous n'avez aucun diplôme ni expérience. Deux options : suivre une formation adulte accélérée (9-12 mois) ou ouvrir l'institut en employant du personnel diplômé responsable.

Cas 4 — Vous êtes investisseur pur. Vous pouvez être propriétaire sans intervenir. La condition légale est que la personne qui dirige effectivement les soins soit diplômée (manager, responsable d'établissement, salariée).

Cas 5 — Reconversion professionnelle. Souvent le profil le plus courant. Bilan de compétences + formation adulte + accompagnement projet. CPF mobilisable.

PIÈGES

Les erreurs à éviter

Sur nos +100 projets accompagnés, certaines erreurs reviennent systématiquement chez les porteurs autonomes.

! Croire qu'il faut être personnellement diplômée

Faux. C'est l'établissement qui doit avoir une personne qualifiée responsable, pas obligatoirement le propriétaire.

! Démarrer sans qualification du tout

Activité illégale. Sanctions pénales et fermeture administrative immédiate. Pas négociable.

! Sous-estimer l'examen de la chambre des métiers

L'immatriculation au répertoire des métiers contrôle la qualification. Sans preuve, refus d'immatriculation.

! Confondre formation et certification

Une formation privée non reconnue par l'État ne vaut pas CAP. Vérifier la reconnaissance officielle (RNCP, RS).

! Négliger la formation continue

Le secteur évolue vite (nouvelles technologies, produits). Prévoir 2-3 jours de formation par an minimum.

CADRE LÉGAL

Formalités et réglementation

Loi du 5 juillet 1996 : qualification professionnelle obligatoire pour exercer ou faire exercer l'activité d'esthétique. Contrôle à l'immatriculation au répertoire des métiers.

Le dirigeant non-diplômé doit prouver qu'il emploie une personne diplômée responsable de l'établissement. Cette personne doit être présente régulièrement (pas seulement nominalement).

Activités hors qualification obligatoire : onglerie pure (depuis 2023), maquillage, conseil en image. Mais soins du corps, du visage, épilations restent réglementés.

Sanctions : exercice illégal de l'esthétique passible de 7 500 € d'amende + fermeture administrative. Contrôles DGCCRF et chambres des métiers.

ALLER PLUS LOIN

Notre accompagnement

Le Cabinet Nouvel Horizon accompagne chaque année des dizaines de projets de création d'établissements beauté, bien-être et sport en France, dans les DOM-TOM et en Afrique francophone.

Notre méthode en 5 phases couvre l'intégralité du projet : cadrage stratégique, business plan, financement, exécution, lancement et suivi 6 mois post-ouverture.

Notre singularité : un seul interlocuteur sur toute la durée, une rémunération de 10% du montant total du projet (étalée en mensualités), un alignement total avec votre réussite.

Le premier rendez-vous est offert et sans engagement. 30 minutes pour comprendre votre projet, évaluer sa faisabilité, identifier les premières étapes.

PROCHAINE ÉTAPE

Parlons de *votre projet.*

Le premier rendez-vous est offert et sans engagement. 30 minutes pour comprendre votre projet, évaluer sa faisabilité et identifier les premières étapes concrètes. Que vous poursuiviez avec nous ou non, vous repartez avec une vision claire de votre parcours.

nouvelhorizoncabinet.com

Visitez notre site et téléchargez
d'autres guides.

+33 (0)6 75 56 84 37

Appelez-nous directement.

**contact@
nouvelhorizoncabinet.com**

Écrivez-nous, réponse 24-48h.